Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2022

Excusés: J.M. Pouillon (pouvoir à M. Vuong), C. Souak (pouvoir à M.P. Mermet), J.P. Mailles (pouvoir à N. Yvrard), X. Francisco, J.P. Rukundo, G. Bagci.

Secrétaire de séance : Michel Rival

Approbation du compte de gestion 2021 du trésorier : Les chiffres du compte de gestion du trésorier sont rigoureusement identiques à ceux du compte-administratif de la commune. Le compte de gestion du trésorier est adopté à l'unanimité)

Vote du Compte administratif 2021 : La section de fonctionnement est arrêtée à 1 909 194,52€ de recettes pour 1 578 153,56€ de dépenses, soit un excédent de l'exercice de 331 040,90€ auquel II faut ajouter l'excédent des exercices antérieurs de 208 420,81€, soit un excédent global de fonctionnement de 539 461,77€

La section d'investissement est arrêtée à 674 850,58€ de recettes pour 517 964,64€ de dépenses, soit excédent de l'exercice 156 885,94€, auquel il faut ajouter l'excédent des exercices antérieurs 206 404,71€ soit un excédent global d'investissement de 363 290,65€.

Le résultat global de clôture (Fonctionnement et investissement) est de 902 752,42€. Il faut également prendre en compte 339 751,16€ € de restes à réaliser. (En l'absence de M. le Maire, le Compte Administratif 2021 est adopté à l'unanimité).

Affectation du résultat 2021 au budget prévisionnel 2022 : Proposition de répartir l'excédent de 902 752,42€ en deux parties : 703 041,81€ en investissement pour couvrir les restes à réaliser (339 751,16€) et 363 29065€ d'excédent d'investissement reporté ; 199 710,35€ en fonctionnement (excédent de fonctionnement). (Unanimité)

Vote des taux d'imposition : il est proposé de reconduire le taux de 2021 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, soit 32,17%. Reconduction aussi proposée pour le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) voté par la commune en 2021 (51.22 %). (Unanimité).

Vote du Budget prévisionnel 2022 :

La section de fonctionnement est arrêtée à 2 085 387,47 € en dépenses et en recettes. Elle inscrit un prélèvement de 252 520.47 € pour alimenter la section d'investissement.

La section d'investissement est arrêtée à 1 787 094.72 € auxquels s'ajoutent 339 751.16 € de reste à réaliser, soit 2 126 845.88€ en dépenses et en recettes. Le budget prévisionnel 2022 est adopté à l'unanimité.

Subventions associations : (Adoptées à l'unanimité)

Associations locales	Subventions 2021	Subvention 2022
ACCA	150	150
ALEP ART ET CULTURE	500	520
ALEP PLEIN AIR	490	570
ALEP Matériel (au titre de cotisation)	50	50

ALEP YOGA	100	100
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	760	760
AMI DE LE BIBLIOTHEQUE	300	300
ASSOCIATION PROTECTION DE L'EGLISE DE VERMELLE	500	500
BASKET CLUB	2305	2430
GROUPE DES RETRAITES SPORTIFS DE NIVOLAS	150	100
COOPERATIVE SCOLAIRE	75	75
CLUB SPORTIF NIVOLESIEN	2700	2520
DON DU SANG	150	150
ESPOIR GYMNIQUE NIVOLAS	2305	2190
FNACA	150	150
GYM ADULTES NIVOLAS	150	180
HATHA YOGA ENERGIE	100	100
JARDINS DES RAVINAUX	150	150
JUDO	1160	1632
NIVOLAS-CYCLO	100	130
NOIR D'ARGENT	130	0
PETANQUE CLUB (Loisirs)	130	100
PETANQUE 38	210	150
CHORALE EN PLEIN CHOEUR	130	160
SOU DES ECOLES DE BOUSSIEU	1000	1000
SOU DES ECOLES DE NIVOLAS VERMELLE	2300	2300
TENNIS CLUB	805	870
PLAY IT RADIO	0	200
Total:	17 050	17 537

Autres associations ou organismes		
ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DELPHINE NEYRET	150	150
AFSI	250	250
BIBLIOTHEQUE CENTRE HOSPITALIER PIERRE OUDOT	100	100
CENTRE REGIONAL LEON BERARD (Aide aux familles)	288	288
CHAMBRE DES METIERS DE L'ISERE (EFMA)		192
DDEN	30	30
LES RESTOS DU COEUR	350	350
SEVE (Service d'accompagnement véhiculé)	500	500
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (section de Bourgoin-Jallieu)	150	150

SOLEIL DE CLOWN	100	100
UDAI	46	46
MFR MOZAS		144
MFR ST ANDRE LE GAZ		144
TOTAL	1 964	2 444

Subvention au CCAS: Proposition d'une subvention de 13 000 € au CCAS. (Unanimité)

Subventions exceptionnelles : Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association Amineland (participation à l'achat d'un vélo assistance électrique pour un jeune handicapé), 200 € à l'APEV pour les manifestations liées au cinquantenaire de l'association, 180 € au CSN pour le déficit lié au repas du Téléthon. (Unanimité)

Délibération tarifs : centre de loisirs proposition d'appliquer une hausse de 3% à compter de juillet 2022 : 19 pour – 1 abstention

- QUOTIENT	Prix par jour 2021	Prix par jour 2022	Soit Semaine complète
De 0 à 290 €	4.90	5.05	25.25
De 291 à 580€	7.40	7.65	38.25
De 581 à 742 €	10.10	10.40	52
De 743 à 952 €	12.70	13.10	65.5
953 à 1232 €	15.40	15.90	79.5
1233 à 1353€	18.40	18.95	94.75
Sup ou égal à 1354 €	19.70	20.30	101.50

Ces tarifs tiennent compte de la participation communale de 4 € déjà déduite

TARIFS POUR LES HORS COMMUNE:

Quotient	Prix par jour 2021	Prix par jour 2022	Soit semaine Complète
109.50	20.75	21.40	107
Supérieur à 1000	21.25	21.90	

Désignation un représentant Commission Intercommunale d'Accessibilité: Lors de sa réunion du 10 février 2022 et conformément à la loi, le conseil communautaire de la CAPI a approuvé, la composition de la commission intercommunale d'accessibilité; Il a fixé à 14 le nombre d'associations et organismes représentatifs des personnes handicapées et âgées, d'acteurs économiques et autres usagers de la ville. Le conseil a également proposé que chaque commune puisse participer aux travaux de la commission. Il convient désormais à chaque commune de procéder à ces désignations Désignation, à l'unanimité de Paul Bonnaire en titulaire et Maria Vuong en suppléante.

Renégociation des contrats d'assurance : convention avec l'entreprise RISKOMNIUM : En 2018, nous avons renégocié nos contrats d'assurance avec l'assistance du cabinet DELTA CONSULTANT. Celui-ci a été racheté par l'entreprise RISKOMNIUM, qui, les contrats arrivant à échéance, nous propose son assistance pour la somme de 2400 € ttc. Proposition d'accepter cette collaboration. (Unanimité)

Entreprise retenue seuil de la scierie: Les travaux de dérasement du seuil de la scierie ont fait l'objet d'une convention avec l'EPAGE de la Bourbre afin que les travaux soient réalisés en même temps que les travaux portés par l'EPAGE dans le cadre du PAPI (Plan d'Aménagement et de Protection contre les Inondations). Les offres ont été analysées par la commission d'appel d'offre de l'EPAGE, à laquelle la commune a été associée. Après négociation prévue au cahier des charges de la consultation le lot 7 − Restauration écologique de l'Agny au droit du seuil de la scierie − a été attribué à l'entreprise Pélissard pour un montant de 88 993,24 € HT. (Unanimité)

PAEN: Le code de l'urbanisme donne aux Départements la possibilité d'exercer une compétence de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (dite « PAEN »). Cette compétence permet de créer un périmètre de protection et un programme d'actions destinés à protéger durablement et à valoriser ces espaces agricoles, naturels et forestiers, ainsi que les activités qui y prennent place.

Le périmètre PAEN est instauré par le Département, avec l'accord de la Commune (au titre de sa compétence en matière de plan local d'urbanisme), avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT), et après enquête publique.

Un travail de co-construction d'un projet PAEN par l'intermédiaire de la CAPI. Proposition au conseil de se prononcer favorablement au lancement d'une réflexion sur le territoire de notre Commune (Unanimité)

Déclarations préalables :

Graziella Hoarau : parcelle AB 953, en zone Ub au PLU, pour extension d'une maison existante, 176 allée Rose Valland

Frédéric Presle : parcelle AD405, en zone Ub au Plu, pour construction d'une piscine de 34,40m² 212, Allée de Montcizet.

Hervé Vernay : parcelle AE 475, en zone Ua au PLU, pour ravalement de façades et mise en place de volets roulants, 2670, RD 1085.

SEMCO SARL: parcelle AC 450, en zone Ui au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour installation extérieure de 4 groupes d'aspiration 670, rue du Vernay.

Joaquim Cruto: parcelle AC 228, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour construction d'un mur de clôture pour un terrain 121 rue des Châtaigniers.

Eric Pellet: parcelle C 83, en zone N au PLU, pour construction d'une piscine de 4x3m 153, chemin de la Vignole.

Belgacem Borghoul: parcelle AB 951, en zone Ub au PLU, pour construction d'un mur de clôture, 144, allée rose Valland.

Jean-Paul Rukundo: parcelle AB 444, en zone Ub au PLU, pour modification du portail avec pose d'un portillon, modification de la haie, création d'un mur de 0,50m surmonté d'un grillage, 33, impasse des Bleuets.

Olivier Bordelet : parcelle AB 824, en zone Ub au PLU, pour mise en place d'un muret de 0,60m surmonté d'un brise vue de 1,20m, 124, Impasse des Thuyas.

EDF ENR SASU: parcelle AE 768, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour installation d'un générateur photovoltaïque en toiture, 28, Impasse du Tilleul.

Permis d'aménager :

GF Immo SASU: parcelle AH 126, en zone Uc au PLU, blanc, bleu Bg1 et rouge RC au PPR, pour création d'un lotissement de 3 lots, 3711 RD 1085.

Permis de construire :

Antoine Borges: AB 787, en zone Ub au PLU, Permis modificatif pour installation de panneaux solaires sur terrasse, Impasse des Thuyas.

Thierry Debiez : parcelle B 62, en zone A au PLU, blanc et bleu Bv au PPR, pour construction d'un hangar non clos, lié à l'exploitation agricole, Chemin de la Poudrière.